

Initiatives ministérielles

tous que, depuis plusieurs années, l'aéroport réalise des bénéfices qui se situent entre 85 et 105 millions de dollars par an. Cet argent était versé au Trésor, comme les impôts de tous les contribuables.

Maintenant, après avoir privatisé l'aérogare 3, le gouvernement a conservé une centaine de millions de bénéfices et a laissé un investisseur privé récolter 50 à 60 millions qui auraient dû être versés au Trésor et qui serviront maintenant à rembourser le prix d'achat de l'aérogare 3 et à d'autres fins.

Nous sommes en présence de la même situation dans le cas de la vente de Petro-Canada à des gens autres que les contribuables canadiens. Petro-Canada possède d'énormes quantités de ressources. J'en ai déjà parlé et je ne reviendrai donc pas là-dessus. À part cela, elle réalise des bénéfices de près de 100 millions de dollars par an sans coûter un cent aux contribuables canadiens. En vendant la société, le gouvernement ne fait que priver le Trésor de ces 100 millions de bénéfices que Petro-Canada réalisait tous les ans. Cet argent ira maintenant au secteur privé.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai moi aussi été très heureuse d'écouter l'intervention de mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon, au sujet d'un projet de loi aussi important que celui-ci.

Le député a mentionné de nombreux aspects importants de la privatisation de Petro-Canada, mais il y en a un qui m'intéresse particulièrement. Si vous vous en souvenez, au cours de la négociation de l'Accord de libre-échange, nos amis et cousins les Américains se sont aperçus de l'importance de l'énergie, en tant que ressource stratégique. Ils ont donc veillé à ce que l'Accord assure la sécurité de l'approvisionnement énergétique des habitants des États-Unis.

Or l'une des raisons de la création d'une société pétrolière nationale au Canada était d'assurer la stabilité de nos approvisionnements dans un secteur qui connaît beaucoup de fluctuations.

Si le gouvernement fait adopter le projet de loi à l'étude et vend Petro-Canada au secteur privé, le député ne convient-il pas avec moi que ce serait une mesure régressive, une mesure qui nous ferait reculer en nous exposant à des pénuries d'énergie à l'avenir?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé la question car c'est une chose dont j'aurais dû traiter dans mon discours initial.

Voici ce qui se passera essentiellement. Lorsque nous l'aurons vendue sur le marché privé, ce qui est exactement ce que nous ferons, Petro-Canada deviendra Petro-Canada Inc., ou Petro-Canada Ltée, et appartiendra aux actionnaires. La société sera dirigée par un conseil d'administration. Elle aura un chef de la direction, tout comme General Motors, Ford, Chrysler, et les autres firmes du genre. Tout comme Air Canada maintenant.

La société vendra son produit, en tant qu'entreprise privée, à quiconque lui en donnera le meilleur prix. C'est l'essence même des affaires, de maximiser les profits. Cela voudra tout simplement dire que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le député mais. . .

[Français]

Je m'excuse, messieurs, mais il y a deux débats dans cette Chambre? La Présidence demande donc votre collaboration. Vous m'empêchez d'écouter l'intervention de l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon. Je redonne donc la parole à l'honorable député.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Richelieu sur un recours au Règlement.

M. Plamondon: Vu qu'il y avait deux débats, monsieur le Président, vous auriez dû choisir de donner la parole au débat le plus intéressant, et je suis certain que celui-ci vous aurait plu énormément.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a trop d'expérience parlementaire pour savoir qu'il ne s'agissait pas là d'un recours au Règlement. La parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.